

**FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT BANCAIRE SEPA  
OU DE CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES**

Fiche à retourner

Afin que votre demande soit prise en compte, il est impératif de :

- **Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** au format IBAN BIC
- Compléter et signer ce formulaire et renvoyer le tout au Conservatoire

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

**Référence Unique du Mandat (RUM) : ce numéro sera communiqué sur l'échéancier que vous recevrez**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Syndicat Mixte pour le Conservatoire Maurice Ravel à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat Mixte pour le Conservatoire Maurice Ravel. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR69ZZZ591341**

**DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER**

Nom, prénom :  
Adresse :  
  
Code postal :  
Ville :  
Pays :

**DESIGNATION DU CREANCIER**

**Syndicat Mixte pour le Conservatoire Maurice Ravel**  
29, cours du Comte de Cabarrus  
64100 BAYONNE  
  
**DDFiP Pyrénées-Atlantiques**  
Direction Départementale des Finances Publiques

**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER**

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--

Code BIC :

--

**Type de paiement** : Paiement répétitif

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

*En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le **Syndicat Mixte pour le Conservatoire Maurice Ravel**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le **Syndicat Mixte pour le Conservatoire Maurice Ravel**.*